Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240208_P_029 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission: BATIMENTS VOIRIES SIG

Objet : Signature d'un contrat de maintenance pour la plateforme élévatrice du Pôle Culturel de Saint-Didier-en-Velay

Le Président,

N° 20240208_P_029

Décide

De signer un contrat de maintenance avec la société :

OBJET

LOIRE ASCENCEURS 22 RUE DU PUITS ROCHEFORT 42100 SAINT-ETIENNE

N° SIRET: 326 035 953 000 32

Pour la plateforme élévatrice située au Pôle Culturel de Saint-Didier-en-Velay.

Dates : du 01/05/2024 au 30/04/2025

Durée: 1 an ferme

Montant annuel: 428.04 € HT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture Ou sous-préfecture Le :

AR Prefecture

043-244301131-20240208-20240208_P_029-AU Reçu le 19/02/2024

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 08 février 2024

Le Président

Frédéric GIRODET